

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL** **DU 4 NOVEMBRE 2008**

(convocations adressées le 29 octobre 2008)

Etaient présents : J.L. THOMAS G. RIPEAUX R. LELIEVRE B. LEMASSON B. LEBOUC V. BOUJU  
C. FOUBERT R. DELAUNAY D. GRAND D. LEBRETON T. GUILLOUARD C. PICHEREAU  
J. TRETON

Absents excusés : F. ADAM, M. RINGUENET-PECATE

## **1/Indemnité de conseil au nouveau receveur municipal,**

Les membres du conseil ont délibéré pour pouvoir verser l'indemnité de conseil au nouveau receveur municipal.

## **2/ Encaissement d'un chèque**

Les membres du Conseil Municipal autorisent M. le Maire à encaisser 2 chèques :

- 370 € (remboursement frais sortie scolaire)
- 643 (remboursement du trop versé au fonds de supplément familial)

## **2/Personnel communal : suppression d'un emploi suivi d'une création suite à la réussite d'un examen professionnel (adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe) d'un adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe,**

Les membres du Conseil Municipal ont décidé la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe suivie de la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe.

## **3/Aménagement des horaires de l'aide maternelle de l'école publique et création d'un emploi contractuel pour la cantine**

Les membres du Conseil Municipal compte tenu de l'augmentation des effectifs des élèves de l'école publique ont décidé de créer un emploi contractuel, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 15 juin 2009 La personne qui sera recrutée aura en charge le service et le ménage de la cantine – à raison de 2 heures 30 par jour de classe (la surveillance des enfants à la cantine sera assuré par l'aide maternelle), puis le ménage de la mairie, de la bibliothèque, de la salle des fêtes (ménage, sortie et rentrée de la vaisselle) – à raison de 30 heures par mois. Cette création d'emploi permettra à l'aide maternelle d'être plus présente auprès des enfants de la classe de maternelle.

## **4/Demande de subvention pour la classe de neige du cycle III de l'école publique,**

M. le Maire expose que tous les 3 ans, la commune de Lignières-Orgères verse une subvention à l'association de parents d'élèves de l'école publique pour financer en partie une classe de neige du cycle III (CE2, CM1 et CM2). La précédente classe de neige ayant eu lieu en janvier 2006 – la prochaine se déroulera en janvier 2009 et 24 élèves participeront.

Le prix du séjour (13 j) s'élève à 830,50 € par enfant soit un total de 19.932 €

L'association des parents d'élèves demande une participation de la commune à hauteur de 300 € par enfant soit un total de 7200 €

L'association participera à hauteur de 370,50 € par enfant soit 8892 €

Les familles participeront à hauteur de 160 € pour leurs enfants soit 3840 €

Les membres du Conseil Municipal acceptent de verser cette subvention tout en précisant que la durée du séjour est un peu longue et que la demande de subvention est tardive et prennent une décision modificative du budget primitif :

- article 6574 (subvention) : + 7.200 €
- article 61522 (travaux entretien bâtiments communaux) : - 7.200 €

Par ailleurs, le Conseil Municipal a accepté la demande d'achat de matériel présentée par la Directrice, à savoir : 2 tricycles à pédales, 2 trottinettes, et 1 tricycle à pousser.

## **5/ Augmentation des tarifs de l'eau au 01 janvier 2009**

M.le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réévaluer les tarifs du service des eaux pour pouvoir continuer à réaliser des travaux de réfection des canalisations. Il propose de revoir les tranches en supprimant deux tranches pour n'en faire qu'une seule de 0 à 50 m<sup>3</sup> (jusqu'à maintenant il en existait 2 : 1 tranche de 0 à 25 et 1 tranche de 26 à 50 m<sup>3</sup>) et d'augmenter soit de 5% ou de 10% les tarifs.

Après un vote, à main levée, il ressort que :

- augmentation de 5% (2 votes) - augmentation de 10% (10 votes)
- abstention (1 vote)

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 le prix de l'eau sera donc de :

Tranche 1 (de 0 à 50 m <sup>3</sup> )	0,90
Tranche 2 (de 51 à 100 m <sup>3</sup> )	0,60
Tranche 3 (au-delà de 100 m <sup>3</sup> )	0,55
Abonnement annuel	60,50

## **6/Aménagement des abords de la mairie- étude de l'avant-projet et du devis estimatif de la D.D.E,**

L'avant-projet présenté par les services de l'Équipement est, en partie, approuvé. Seule une modification est demandée du côté de l'accès proche de la rue (supprimer les marches).

## **7/Choix du maître d'œuvre pour les travaux de construction d'une cantine, d'un réfectoire et d'une classe à l'école publique**

M. le Maire expose que 14 cabinets d'architectes ont répondu à l'appel public à la concurrence du 7 octobre 2008.

Les membres du Conseil Municipal ont retenu la SICA ORNE à ALENCON – la mieux-disante pour un taux de mission de 7%.

## **8/Travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques rue du stade – Choix de l'entreprise pour l'éclairage public (lampadaires)**

M. le Maire expose que 3 entreprises ont été consultées :

- SANTERNE Mayenne	25.357,35 € TTC
- FORCLUM	27.862,97 € TTC
- DESSAIGNE	26.775,80 € TTC

L'entreprise SANTERNE est retenue.

Au budget primitif 2008, il avait été prévu la somme de 20.000 € - une décision modificative du BP 2008 a été prise pour ajuster les crédits.

* article 2315 programme 121 (éclairage public)	+ 6.000,00
* article 2312 programme 140 (cimetière)	- 6.000,00 €

## **9/Nouveau dispositif de financement des extensions et renforcement des réseaux publics de distribution d'électricité. Mise en place éventuelle d'une Participation pour Voirie et Réseaux (PVR),**

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de mettre en place la participation pour voirie et réseaux.

## **10/Compte rendu de la commission de fleurissement,**

M. le Maire a donné le compte rendu de la réunion de la commission de fleurissement qui s'était réunie le 15 octobre 2008.

A Lignières-Orgères, le 6 novembre 2008

Le Maire,  
Jean-Luc THOMAS